

Image not found or type unknown



héritage de mon frere

Par **eltche**, le **22/02/2025 à 18:41**

en cas de séparation , ma femme peut-elle réclamer une part de cet héritage

Par **Marck.ESP**, le **22/02/2025 à 18:48**

TOUT D'ABORD... BONJOUR

Bonjour et bienvenue

C'est un peu court pour élaborer une réponse adaptée à un cas si imprécis.

Si je suppose que vous héritez de votre frère DCD, il s'agit de biens propres sur lesquels votre épouse n'a aucun droit en cas de séparation.

Il n'en est pas de même en cas de décès, mais je ne développe pas si ce n'est pas dans vos questionnements.